

Cahier des charges de l'agnel pour la monnaie normande

RÉGION NORMANDIE

- 1. Dimension citoyenne « Penser global, agir local »**
- 2. SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif**
- 3. L'agrément des professionnels : un label local**
- 4. Un investissement financier permettant le fonctionnement local et un réseau de soutien aux entreprises**

Dimension citoyenne

« Penser global, agir local »

RÉGION NORMANDIE

- 1.1 Maintien des associations existantes pour la mise en place de lamonnaie normande localement.
- 1.2 Coordination des associations via une SCIC dont elles sont adhérentes.
- 1.3 Monnaie commune dont le nom et le visuel doivent être déterminés par un concours citoyen

Société coopérative d'intérêt collectif

2.1 Émet et gère la monnaie

2.2 Permet la préservation des identités locales en phase de transition (ex : coup de tampon avec logo grain/agnel sur les billets régionaux distribués par l'association locale depuis son territoire)

2.3 Se constitue autour de la charte du niveau national des MLCC qui pourra être détaillée par les associations locales

2.4 Permet par ses pratiques de gouvernance une validation citoyenne des actions

2.5 Produit des outils de méthodologie pour créer des associations locales nouvelles pour développer la monnaie sur les territoires

2.6 Les nouvelles associations de MLC peuvent intégrer la SCIC au fur et à mesure de leur création, et se voient attribuer les compétences d'agrément des professionnels par label et de promotion de la monnaie commune sur un territoire donné



L'agrément des professionnels

3.1 L'agrément est un label donné par les associations territoriales/antennes locales, sur leurs territoires

Typologie du label :

3.2 Bisannuel – contrôle par commissions d'agrément des associations territoriales

3.3 Offre divers bonus incitatifs pour les adhérents labellisés :

3.4 -pas de taxe de reconversion de la monnaie normande

3.5 -accès au réseau interentreprises

3.6 -bénéfice du fonds de dotation (prêts...)

3.7 -visibilité (communication régionale...)

3.8 A contrario, les non adhérents ont un malus de reconversion (puissante ressource pour la SCIC, « taxe » pour l'ESS)

Un financement et un réseau de soutien aux entreprises

4.1 Financement de postes pour la mise en place territoriale effectuée par les associations territoriales/antennes relais

= subvention des associations :

Quels moyens humains pour animer les commissions, le réseau BtoB les consommateurs, promouvoir et accompagner le développement de nouvelles associations territoriales pour le maillage local ?

4.2 Création d'un circuit d'échanges interentreprises